

Riddes, le 22 février 2019

A la rédaction du bulletin
officiel
Rue de l'Industrie 13
1950 Sion

BO N° 8 du 22 février 2019

COMMUNE DE RIDDÉS

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Riddes porte à la connaissance du public que Mme Carla Morais Ribeiro, Rte de Champagnole 27, 1926 Fully, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	Rue de la Gare 1, 1908 Riddes Parcelle N° 1921
Enseigne	« Le Melrose »
Prestations	Offre de mets et de boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou à l'emporter
Heures d'ouverture	Dimanche au jeudi : 06h00 à 23h00 Vendredi et samedi : 06h00 à 01h00
Début de l'activité	dès autorisation

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande, sont invitées à les adresser par écrit à l'Administration communale, dans les trente jours dès la présente publication.

Riddes, le 22 février 2019

L'administration communale